Mairie de Crachier

DELIBERATION N° 2020/011

Séance du 15 juin 2020 à 19h

Membres présents : 15/15

Mesdames et Messieurs Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Sonie BERNARD, Magali BONIN, Emilie CANO, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Gwladys LOISEL, Alexandre MARTIN, Nadine ROY, Eddie SAINT-MAURICE, Geneviève TOURNIER, Franck TOURNIER, Stéphane VEYRET, Dominique VEYRON

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Nadine ROY, maire.

Objet : Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales

Après échanges la constitution de la CCID est la suivante :

Maire : Nadine ROY

Commissaires titulaires : Eddie SAINT-MAURICE, Dominique VEYRON, Jean-Guy BADIN, Jean-Pierre GROLEAS, Lucien BIENTZ, Serge CURT,

Commissaires suppléants : Alain MORTREUX, Lorette LATTARD, Colette DENOLY, Geneviève TOURNIER, Philippe BOSSY, Pierre ROY,

Fait et délibéré en mairie le 15 Juin 2020,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de La Tour-du-Pin le 16 Juin 2020.
Publié le 16 Juin 2020

Le Maire,
N ROY

MAIRIE DE CRACHIER
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Isère)

Mairie de Crachier 5, route de Bourgoin 38300 CRACHIER Tél : 04 74 28 43 18 Fax : 04 74 93 19 77 mairie.crachier@wanadoo.fr

DELIBERATION N° 2020/010

Séance du 15 juin 2020 à 19h

Membres présents : 15/15

Mesdames et Messieurs Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Sonie BERNARD, Magali BONIN, Emilie CANO, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Gwladys LOISEL, Alexandre MARTIN, Nadine ROY, Eddie SAINT-MAURICE, Geneviève TOURNIER, Franck TOURNIER, Stéphane VEYRET, Dominique VEYRON

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Nadine ROY, maire.

Objet : Compte de gestion 2019

Le compte de gestion 2019 est approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré en mairie le 15 Juin 2020,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de La Tour-du-Pin le 16 Juin 2020.
Publié le 16 Juin 2020

Le Maire,

N ROY

MAIRIE DE CRACHIER
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Isère)

Mairie de Crachier 5, route de Bourgoin 38300 CRACHIER Tél : 04 74 28 43 18 Fax : 04 74 93 19 77 mairie.crachier@wanadoo.fr

DELIBERATION N°2020/009

Séance du 15 juin 2020 à 19h

Membres présents : 15/15

Mesdames et Messieurs Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Sonie BERNARD, Magali BONIN, Emilie CANO, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Gwladys LOISEL, Alexandre MARTIN, Nadine ROY, Eddie SAINT-MAURICE, Geneviève TOURNIER, Franck TOURNIER, Stéphane VEYRET, Dominique VEYRON

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Nadine ROY, maire.

Objet : Compte administratif 2019

Après échanges et examen des documents fournis avec la convocation au conseil municipal, le compte administratif pour 2019 ainsi que l'affectation des résultats sont adoptés à l'unanimité.

Fait et délibéré en mairie le 15 Juin 2020,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de La Tour-du-Pin le 16 Juin 2020.
Publié le 16 Juin 2020

ARRIVÉ LE
19 JUIN 2020
SOUS-PRÉFECTURE
DE LA TOUR-DU-PIN (ISÈRE)

Le Maire,

N ROY

MAIRIE DE CRACHIER
(Isère)

Mairie de Crachier 5, route de Bourgoin 38300 CRACHIER Tél : 04 74 28 43 18 Fax : 04 74 93 19 77 mairie.crachier@wanadoo.fr

Mairie de CRACHIER
Courrier Arrivé
17 JUIN 2020

Code INSEE	MAIRIE DE CRACHIER Commune	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Nadine ROY, Maire.

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	15
Nombre de suffrages exprimés :	15
VOTES : Contre 0 Pour	15

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 131 943.55 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		102 595.71 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		29 347.84 €
C Résultat à affecter **= A+B (hors restes à réaliser)** **(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)**		**131 943.55 €**
D Solde d'exécution d'investissement		0.00 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		730 811.58 €
Besoin de financement F	=D+E	**0.00 €**
AFFECTATION = C	=G+H	**131 943.55 €**
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		131 943.55 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____ , subvention : _____ ou autofinancement : _____
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnem
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Nadine ROY, Maire, compte tenu de la transmission Crachier, le 16/06/2020 et de la publication le 16/06/2020.

A Crachier, le 16/06/2020.

MAIRIE DE CRACHIER (Isère)

ARRIVÉ LE 19 JUIN 2020 SOUS-PRÉFECTURE DE LA TOUR-DU-PIN (ISÈRE)

DELIBERATION N°2020/008

Séance du 15 juin 2020 à 19 h

Membres présents : 15/15

Mesdames et Messieurs Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Sonie BERNARD, Magali BONIN, Emilie CANO, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Gwladys LOISEL, Alexandre MARTIN, Nadine ROY, Eddie SAINT-MAURICE, Geneviève TOURNIER, Franck TOURNIER, Stéphane VEYRET, Dominique VEYRON

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Nadine ROY, maire.

Objet : Désignation des délégués représentant la commune au sein du Territoire d'Energie Isère (TE38)

Considérant l'adhésion de la commune à TE38 ;

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseillers municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau suppléant, afin de représenter la commune au sein du comité syndical de TE38 ;

Considérant qu'en application de l'article L 5721-2 du code général des collectivités territoriales, pour l'élection des délégués des communes au comité syndical mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

Considérant que le mandat des nouveaux représentants de TE38 ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du comité syndical de TE38 ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de TE38 ;

Vu la délibération d'adhésion à TE38 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Désigne, Mme Nadine ROY titulaire et Mr Stéphane VEYRET délégué suppléant du conseil municipal au sein de TE38 ;

Fait et délibéré en mairie le 15 Juin 2020,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de La Tour-du-Pin le 16 juin 2020.
Publié le 16 juin 2020

DELIBERATION N°2020/007

Séance du 15 juin 2020 à 19 h

Membres présents : 15/15

Mesdames et Messieurs Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Sonie BERNARD, Magali BONIN, Emilie CANO, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Gwladys LOISEL, Alexandre MARTIN, Nadine ROY, Eddie SAINT-MAURICE, Geneviève TOURNIER, Franck TOURNIER, Stéphane VEYRET, Dominique VEYRON

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Nadine ROY, maire.

Objet : Constitution des commissions et représentants aux différentes instances

Au cours de chaque séance, le conseil municipal peut former des commissions chargées d'examiner des questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles portent sur des affaires d'intérêt local dans les domaines les plus divers : social, enseignement, urbanisme, environnement, habitat, ... Ces instances sont convoquées par le maire, qui en est président de droit, sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

Commission administration, personnels et finances	Organisation et fonctionnement des services publics communaux – gestion du personnel communal Préparation et élaboration des documents financiers de la Commune (Budget primitif, décisions modificatives, compte administratif)	MAGALI BONIN HERVE CORNELOUP EMILIE CANO
Commission urbanisme	Gestion des demandes d'autorisation d'urbanisme	SONIE BERNARD JEAN-LUC ARNAUD FRANCK TOURNIER ALEXANDRE MARTIN
Commission action sociale et vie locale	Définition de la politique sociale mise en œuvre , notamment dans la recherche et dans la mise en place d'actions spécifiques concernant l'aide et le soutien aux personnes en difficulté Gestion des actions en faveur des aînés Réflexion et mise en œuvre d'actions pour la jeunesse et la petite enfance	MAGALI BONIN GWLADYS LOISEL GENEVIEVE TOURNIER
Commission communication, informations municipales	Élaboration du bulletin municipal - Gestion du site de la mairie - Organisation de rencontres citoyennes - Contact avec la presse	YANN CHAUVEL EMILIE CANO ALEXANDRE MARTIN
Commission scolaire	Etre en contact permanent avec les enseignants et parents d'élèves, gérer la cantine et la garderie	DOMINIQUE VEYRON GWLADYS LOISEL STEPHANE VEYRET SONIE BERNARD

DELIBERATION N°2020/006

Séance du 15 juin 2020 à 19h

Membres présents : 15/15

Mesdames et Messieurs Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Sonie BERNARD, Magali BONIN, Emilie CANO, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Gwladys LOISEL, Alexandre MARTIN, Nadine ROY, Eddie SAINT-MAURICE, Geneviève TOURNIER, Franck TOURNIER, Stéphane VEYRET, Dominique VEYRON

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Nadine ROY, maire.

Objet : Indemnités des élus

Le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et la population de la collectivité. Les indemnités de fonction des élus sont fixées par l'organe délibérant dans les trois mois suivant son installation. Ces indemnités de fonction constituent une dépense obligatoire pour la collectivité.

Le maire informe le conseil municipal qu'il percevra l'indemnité fixée pour les maires à l'article L. 2123-23 du CGCT soit 40.30% de l'indice brut terminal de la fonction publique. En mai 2020, il s'agit de l'indice 1027, dont le montant brut mensuel est de 3889,40€.
Elle propose que les adjointes, Mmes BONIN, VEYRON et BERNARD, perçoivent le taux maximal, soit 10,70 %. Les adjointes ont reçu une délégation du maire sous forme d'arrêté.
Le montant de l'enveloppe globale indemnitaire est respecté.

Nadine ROY	Maire	40,30% de l'indice maximal
Magali BONIN	Première adjointe	10,70% de l'indice maximal
Dominique VEYRON	Deuxième adjointe	10,70% de l'indice maximal
Sonie BERNARD	Troisième adjointe	10,70% de l'indice maximal

L'indemnité du maire est, de droit, et sans débat fixée au maximum. S'agissant des indemnités de fonction allouées aux adjoints, le conseil municipal détermine librement leur montant dans la limite du taux maximal.

Les membres adoptent le taux de 10,70% de l'indice brut maximal pour les trois adjointes.

Les indemnités du maire et des adjointes seront versées à compter du 1er juin 2020.

Pour : 15 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix
Fait et délibéré en mairie le 15 Juin 2020,

Mairie de Crachier

DELIBERATION N°2020/005

Séance du 15 juin 2020 à 19h

Membres présents : 15/15

Mesdames et Messieurs Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Sonie BERNARD, Magali BONIN, Emilie CANO, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Gwladys LOISEL, Alexandre MARTIN, Nadine ROY, Eddie SAINT-MAURICE, Geneviève TOURNIER, Franck TOURNIER, Stéphane VEYRET, Dominique VEYRON

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Nadine ROY, maire.

Objet : Taux communaux d'imposition des taxes directes locales

Après n'avoir subi aucune hausse durant les années 2016, 2017 et 2018 les taux communaux d'imposition des taxes directes locales adoptés pour 2019 étaient les suivants :

Taxe d'habitation: 9.54% (+0.5)
Taxe foncière bâti: 17.71% (+1)
Taxe foncière non bâti: 50%.

La taxe d'habitation étant destinée à disparaître, il n'appartient plus aux communes de définir son taux.
Seuls les taux des taxes foncières bâti et non bâti relèvent de la compétence de l'instance.

	Bases 2019	Taux 2019	Produit 2019	Bases prévisionnelles 2020	Taux 2020	Produits attendus 2020
Taxe habitation	604 024 €	9.54%	57 624 €	646 800 €	9.54%	61 705 €
Taxe foncière bati	344 576 €	17.71%	61 024 €	362 000 €	18.21%	65 920 €
Taxe foncière non bati	18 206 €	50%	9 103 €	17 300 €	50%	8 650 €
			127 751 €			136 275 €

Après échanges, et afin de préserver l'équilibre budgétaire, Madame La Maire propose de majorer de 0,50% point la taxe foncière soit 18,21 %
Vote
Pour : 9 voix
Contre : 4 voix
Abstention : 2 voix

Fait et délibéré en mairie le 15 Juin 2020,